

DANS MON ASSO, ON A DE VRAIES PÉPITES !



COMMENT FAIRE ?

Repérer la valeur historique des documents



REPÈRES

À quoi sert un service d'archives ?



TÉMOIGNAGE

L'avis d'un chercheur/historien

« Nos archives,
c'est notre histoire ! »

Au bout d'un certain temps, les documents produits par une association n'ont plus la même utilité pratique. Doit-elle les éliminer ? Non, car certaines de ces archives constituent des sources pour l'histoire et peuvent intéresser les générations futures. Chaque association a donc intérêt à les identifier et à les protéger.

■ COMMENT FAIRE ?

🌟 REPÉRER LA VALEUR HISTORIQUE DES DOCUMENTS 🌟

Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, service ou organisation dans l'exercice de leur activité. On qualifie d'« historiques » les archives dignes d'être conservées indéfiniment.

Des documents, des archives

Les archives ne se définissant pas par leur âge, leur forme ou leur support, des documents récents peuvent y être associés tout comme des notes manuscrites ou dactylographiées, des photographies, des affiches, des dessins, des sons, des films et des documents numériques.

Des documents uniques et originaux

Un fonds d'archives est constitué avant tout d'exemplaires **originaux**.

Un document, des versions

S'il est essentiel de conserver les versions définitives des documents, il peut être intéressant d'y associer les **versions antérieures** afin de voir les évolutions d'un projet ou d'un discours et les débats qui les ont précédés.

Les documents d'orientation stratégique

Les documents de décision, de politique générale, les archives relatives à la conduite politique des affaires devront être conservées.

Les dossiers d'activités

Les dossiers d'activités rassemblent les étapes d'un projet ou d'une action. On y trouve des documents de diverse nature – lettres, notes, motions, etc. – qui, mis en relation, apportent une lecture fine et complète de l'élaboration, du déroulement et de l'évaluation des projets. Il est donc conseillé de les conserver en l'état.

Les documents de relations

Les comptes rendus de rencontres, la correspondance, les conventions signées, etc. sont autant de documents qui montrent les **relations institutionnelles et partenariales** de l'association.

Les documents riches en informations

Certaines catégories de documents riches en informations doivent absolument être conservées : la correspondance, car elle peut renfermer des échanges cruciaux ; les revues de presse, car elles compilent des regards extérieurs sur l'association ; les bulletins d'information, car ils résument des actions diverses ; les documents résumant une action, un projet ou une procédure, les synthèses historiques produites au moment des anniversaires.

Pour conclure : un fonds fait de documents variés

Voici une **énumération non exhaustive** d'archives historiques que l'on peut trouver dans un fonds d'association : comptes rendus de conseils d'administration, questionnaires remis aux bénévoles, comptes de résultats financiers, plaquettes de stages, programmes de colloques, tableaux statistiques sur les effectifs, photos, films ou vidéos de rencontres et d'actions, communiqués de presse, procès-verbaux d'élections, registres d'adhésion, études, rapports moraux et projets pédagogiques. Tous ces documents reflètent la richesse de la vie d'une association et constituent ainsi son **trésor patrimonial**.

À QUOI SERT UN SERVICE D'ARCHIVES ?

La conservation des archives historiques peut être confiée à des **services publics d'archives**. Les archives départementales sont habilitées à recevoir des archives associatives. Un certain nombre d'associations ont déjà fait la démarche de déposer ou de donner leurs archives auprès de ces structures. Cela passe par un travail de **classement** et de **recensement** qui peut être effectué, supervisé ou accompagné par des archivistes. Les archivistes en formation peuvent effectuer des stages dans des associations : l'Adajep propose sur son site adajep.org une liste des formations en archivistique. Confier ses archives aux archives départementales leur permet ainsi d'être protégées des accidents. De plus, elles permettent d'être valorisées et consultables par les chercheurs, tout en restant **accessibles** aux associations. La convention signée entre l'association et le service d'archives permet de définir les modalités de consultation des archives.

■ TÉMOIGNAGE



L'AVIS D'UN CHERCHEUR

Jean-Christophe Coffin, historien, maître de conférences en sciences de l'éducation

Qu'est-ce qu'une pépite d'archives selon vous ?

Ce sont des archives qui ne sont pas toujours très nombreuses dans la vie d'un chercheur ! Leur valeur tient parfois à leur **rareté**. Cela peut être aussi bien sûr une affaire de contenu ou être lié à la personne qui a déposé ses documents. L'archive inédite, c'est celle qui vient confirmer des hypothèses voire qui vient apporter une preuve irréfutable consolidant ainsi la vérité d'un événement. La dimension émotionnelle est bien présente : il incombe ensuite à l'historien de replacer ces archives dans une perspective plus large et de montrer en quoi elles sont essentielles, non pas seulement pour lui, mais pour le récit historique qu'il élabore.

Ce travail de mise à distance est particulièrement important dans le cas d'archives privées. Lorsqu'on travaille sur un éducateur, un psychologue etc., découvrir des documents de sa main, lire les étapes de sa production savante est une expérience très singulière et stimulante. Toutefois, le risque est de se laisser submerger par un rapport trop affectif avec ce type

de sources. Même si l'archive se révèle particulièrement mobilisatrice, l'historien doit savoir organiser une priorité entre les différents documents qui sont sous ses yeux.

Qu'est-ce qui d'après vous doit absolument être conservé ?

Depuis trente ans, les historiens s'intéressent beaucoup aux usagers de diverses structures de prise en charge parfois gérées par des associations. Comment ferait-on cette histoire si les dos-

« Il ne faut pas préjuger de ce qui intéressera demain les chercheurs. »

siers des usagers, matière sensible naturellement, disparaissent ? Faire l'histoire de l'école par des cahiers d'écoliers n'est évidemment pas la même chose que de s'intéresser aux documents préparatoires d'une loi sur l'organisation scolaire. On pourrait multiplier les exemples ; ce qu'il est important de souligner est la grande **diversité** tant dans les approches

que dans les objets retenus par la profession des historiens. Il ne faut pas préjuger de ce qui intéressera demain les chercheurs.

Pouvez-vous citer des documents ayant particulièrement éclairé vos recherches ?

Ils sont si nombreux ! Quelques éléments venant des archives des Ceméa restituant les programmes de formation des infirmières et de leur difficulté à s'exprimer dans l'ambiance hiérarchique et paternaliste d'un hôpital psychiatrique des années 1950. La découverte, à travers des archives privées d'un psychanalyste des États-Unis, d'une clinique de l'identité de genre, à un moment où ce terme n'était pas aussi en usage qu'aujourd'hui. Et enfin quelque chose de très récent pour moi et qui m'apparaît comme une pépite : des projets de structure de prise en charge d'enfants autistes mêlant traitement psychologique, approche éducative et articulation avec les familles. Je pressens à travers ces cartons la possibilité d'une autre histoire de l'autisme. C'est dire que mon émotion est grande !